



## Récidive menace de mort réhitérée

Par **val78**, le **31/08/2012** à **16:26**

Bonjour, ayant proféré une menace par message à mon ex copine pour une seconde fois (première fois il y a 1 ans et demi, j'ai été condamné à 3 mois de prison avec sursis)

j'ai il y a quelques semaines récidivé, voila le message : "si tu me ressort des paroles comme hier, je vais te détruire..." pas très glorieux je sais bien, j'ai reçu une convocation au commissariat, j'ai eu une date de comparution pour menace de mort réhitérée le 6 novembre au tgi de ma ville, l'officier de police m'a dit que si je me tenais a carreaux je n'aurais rien de chez rien, es ce vrai ou une simple parole pour que je me présente au tribunal? sachant que je suis encore sous sursis avec une affaire similaire..... au jour d'aujourd'hui on est en bon terme, elle compte écrire une lettre au procureur pour lui faire part que tout se passe bien maintenant, après une longue conversation.

Cordialement;

Par **chris\_Idv**, le **02/09/2012** à **07:37**

Bonjour,

La lettre de votre ex fera toute la difference.

Cordialement,

Par **stephane51**, le **03/09/2012** à **19:16**

L'OPJ ne trouvera aucun intérêt que vous vous présentiez au tribunal ou pas. C'est plutôt dans votre intérêt de vous y présenter, surtout si vous espérez la clémence du tribunal...  
...Maintenant, ce n'est pas gagné ! Même si votre ex compagne rédige une lettre, le procureur a mis en mouvement l'action publique et vous a convoqué devant le tribunal pour répondre de vos actes. En outre, vous êtes en état de récidive légale, ce qui n'arrange rien.

Par **trichat**, le **03/09/2012** à **20:56**

Stéphane a tout à fait raison.

L'OPJ n'a strictement rien à voir avec les décisions que prendra le procureur.

La récidive est plutôt une circonstance aggravante qui pourrait le conduire à vous déférer devant un juge d'instruction. Et une condamnation pourrait annuler le sursis précédent.